



AVIS PUBLIC

Retrait du projet de règlement numéro 1675-417 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 26 août 2024, le conseil a décrété le retrait par résolution du projet de règlement numéro **1675-417** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** » dont l'objet était de créer la zone 6-H-37 à même les zones P-1 317-1 et C-3 317 ainsi qu'à même une partie de la zone RX-315 dans le but de permettre les usages résidentiels « H-06: Multifamiliale (9 à 12 logements) », « H-07: Multifamiliale (+ de 12 logements) » et de permettre l'usage commercial « C-01 : Quartier » en occupation mixte pour toute façade donnant sur la Terrasse Lemay. Les futurs bâtiments à être érigés devront avoir un minimum de 3 étages et un maximum de 8 étages.

Fait à Saint-Eustache, ce 27^e jour d'août 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau